

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/166

Nature de l'acte : Finances locales - Décisions budgétaires

SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES CENTRE DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE VALSERHONE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 1617-1 et suivants relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leur établissements publics locaux ;

VU le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU la délibération n°19-48 en date du 06 janvier 2019 portant création d'une régie d'avances centre de loisirs de la commune de Valsershône ;

VU la délibération n°19-49 en date du 06 janvier 2019 portant nomination des régisseurs pour la régie d'avances centre de loisirs de la commune de Valsershône ;

VU l'avis favorable du comptable public en date du 18 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que cette régie n'a plus lieu d'être,

DECIDE

Article 1: A compter du 1^{er} janvier 2024, la régie d'avances pour le centre de loisirs de Valsershône est supprimée.

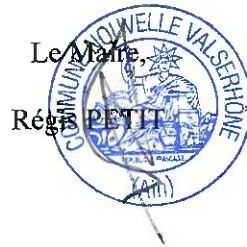
Article 2: A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Madame Nicole GRANDCLEMENT en qualité de régisseuse titulaire.

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20231221-DEC-23-166-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Article 3: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4: Monsieur le directeur général des services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Valsershône, le 19 décembre 2023



Mis en ligne le : 29 décembre 2023